

ANNEXED2025_29

NOTE DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRINCIPAL 2025

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune et sera disponible sur le site internet de la collectivité.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année en cours. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année concernée.

Le budget 2025, voté le 10 avril par le conseil municipal, peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie, aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été préalablement présenté à la commission des finances en date du 27 mars.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (section de fonctionnement), de l'autre les opérations ponctuelles de nature à modifier le patrimoine de la commune (section d'investissement).

Chacune des sections doit être équilibrée (la totalité des dépenses doit être couverte par le total des recettes).

Depuis 2022, la collectivité se conforme aux règles budgétaires du référentiel M57 (nouvelle nomenclature comptable). Cette instruction M57 permet à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel), dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Le Conseil Municipal délègue au Maire cette possibilité et fixe la limite des virements de crédits autorisés à 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

I – La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement permet à la collectivité d'**assurer le quotidien**. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et de recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune.

b) Les principales recettes et dépenses de la section de fonctionnement

La section de fonctionnement du BP 2025 s'équilibre à 2 510 923,93 €.

Le financement de la section de fonctionnement est assuré par des ressources régulières.

Les recettes réelles de fonctionnement correspondent notamment aux sommes encaissées au titre :

- * des impôts et taxes (62,7%),
- * des dotations et compensations versées par l'Etat (15,6%),
- * des produits des services et de gestion courante (5%).

Les recettes réelles de fonctionnement pour 2025 s'estiment à 2 091 610,00 € (83,3%).

Le report du résultat 2024 abonde les recettes de fonctionnement 2025 à hauteur de 16,7% (419 313,93 €).

FONCTIONNEMENT - RECETTES		Crédit 2024 €	Réalisé 2024 €	Budget 2025 €
<i>Compte M57</i>	<i>Libellé</i>			
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	803 165,70	803 165,70	419 313,93
002	Résultat de fonctionnement reporté	803 165,70	803 165,70	419 313,93
013	Atténuations de charges	25 000,00	21 369,84	33 000,00
6419	Remb. Rémunérations de personnel	22 000,00	18 172,24	30 000,00
6479	Remb. Sur autres charges sociales	3 000,00	3 197,60	3 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	-	-
7761	Différence sur réalisation (négative)	-	-	-
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 400,00	6 913,08	7 700,00
7022	Coupes de bois	-	-	1 200,00
70311	Concession dans les cimetières	500,00	1 450,00	1 000,00
70323	Redevance Occupation du Domaine public (RODP)	1 000,00	1 166,00	1 100,00
7062	Produits bibliothèque	400,00	463,80	400,00
7083	Locations diverses	-	125,00	-
70878	Remboursements de frais par des tiers	2 500,00	3 708,28	4 000,00
73	Impôts et taxes	1 562 710,00	1 600 640,80	1 574 910,00
73111	Contributions directes	250 000,00	256 636,00	260 000,00
73118	Autres contributions directes	-	2 048,00	-
73133	Perception de la taxe d'enlèvement OM	1 000,00	3 698,00	2 000,00
73138	Autres taxes / urbanisation	13 800,00	13 720,69	14 000,00
73211	Attribution de compensation	1 183 350,00	1 183 350,40	1 183 350,00
73221	FNGIR	2 560,00	2 560,00	2 560,00
73223	Fonds départemental pour communes de -5000 hab.	90 000,00	81 624,00	75 000,00
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	22 000,00	57 003,71	38 000,00
74	Dotations, subventions et participations	373 208,86	421 190,79	390 975,00
74111	Dotation forfaitaire	150,00	0,00	0,00
742	Dotation aux élus locaux	250,00	293,00	250,00
744	FCTVA Fonctionnement	5 412,86	5 412,86	5 000,00
74611	DGD des communes	-	25 600,00	-
74718	Autres dotations (élect ^o , recensement, protect ^o élus)	2 921,00	468,39	400,00
74741	Participations communes membres du GFP	600,00	457,32	450,00
74748	Participations autres communes	75,00	76,22	75,00
74833	Etat - Compensation exonérations TF	170 000,00	177 126,00	176 000,00
74834	Etat - Compensation exonérations TH	1 800,00	1 885,00	1 800,00
7484	Dotation de recensement	-	2 921,00	-
74888	Autres attributions et participations	192 000,00	206 951,00	207 000,00
75	Autres produits de gestion courante	75 000,00	144 085,44	85 000,00
752	Revenus des immeubles	70 000,00	77 695,56	80 000,00
756	Libéralités reçues (don)	-	-	-
75888	Autres produits divers de gestion courante	5 000,00	66 389,88	5 000,00
76	Produits financiers	-	27,50	25,00
7621	Produits immo financières	-	27,50	25,00
77	Produits exceptionnels	-	46 944,55	-
773	Mandats annulés exercice antérieur	24,55	24,55	-
775	Produits de cessions d'immos	-	46 920,00	-
TOTAUX		2 843 484,56	3 044 337,70	2 510 923,93

Les dépenses de la section de fonctionnement couvrent les charges nécessaires au bon fonctionnement des services de la collectivité.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont essentiellement constituées par :

- * l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de fournitures et prestations de services : charges à caractère général (42,6%),
- * les frais de personnel (34,2%),
- * les autres charges de gestion (19%) comprenant les indemnités des élus locaux, les contributions et les subventions versées aux associations,
- * les intérêts des emprunts (2,9%),
- * les dotations aux amortissements, provisions et dépréciations (1,3%).

Les dépenses réelles de fonctionnement pour l'exercice 2025 sont estimées à 1 791 879,80 € €, soit 71,3% du budget primitif.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses réelles de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement.

La somme dégagée pour l'**autofinancement** du budget 2025 s'élève à **719 044,13 €** (28,7%).

c) Les évolutions majeures du budget de fonctionnement par rapport à l'année N-1

Malgré un ralentissement de l'inflation, le contexte économique reste fragile.

Bien que les dépenses de fonctionnement aient été plutôt maîtrisées en 2024 (nettement inférieures aux prévisions budgétaires notamment sur les fluides et les charges de personnel), les investissements réalisés, pour la plupart sur fonds propres, n'ont pas permis de dégager un résultat final aussi intéressant que les années précédentes. En revanche, cela induit un faible endettement de la collectivité.

En 2025, l'inflation des services et le coût de l'énergie devraient continuer de baisser. Il est nécessaire tout de même de rester prévoyant afin de pouvoir couvrir sans difficulté les dépenses d'exploitation.

La dégradation constante du déficit public entraîne une participation nouvelle des collectivités au redressement des finances publiques. Par ailleurs, la revalorisation des bases fiscales est à la baisse (1,7% en 2025 contre 3,9% en 2024 et 7,1% en 2023).

Cette année, peu de mouvement de personnel prévu. Aussi les charges afférentes ne devraient pas trop accroître malgré la nécessité pour la collectivité de compenser certaines décisions gouvernementales (augmentation de la valeur du point d'indice, modification des grilles de rémunération, primes et indemnités liées à l'inflation...) et le choix des élus d'augmenter la participation pour la prévoyance et la complémentaire santé de ses agents.

Les frais de personnel extérieur ou affecté par le GFP de rattachement laissent apparaître une augmentation sur le budget 2025 pour compenser un retard de facturation sur l'exercice 2024.

FONCTIONNEMENT - DEPENSES		Crédits 2024 €	Réalisé 2024 €	Budget 2025 €
<i>Compte M57</i>				
<i>Livell</i>				
011 - Charges à caractère général		836 550,00	677 706,87	764 000,00
60611	Eau et assainissement	8 000,00	6 562,17	8 000,00
60612	Énergie - Électricité - Gaz	240 000,00	209 644,96	180 000,00
60621	Combustibles	2 000,00	-	2 000,00
60622	Carburants	4 000,00	5 307,55	6 000,00
60623	Alimentation	6 500,00	5 481,05	6 000,00
60624	Produits de traitement	500,00	731,28	700,00
60628	Autres fournitures	500,00	-	100,00
60631	Fournitures d'entretien	8 000,00	4 877,79	5 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	20 000,00	10 514,40	15 000,00
60633	Fournitures de voirie	6 000,00	5 369,81	6 000,00
60636	Vêtements de travail	1 400,00	521,91	1 500,00
6064	Fournitures administratives	5 000,00	2 728,55	3 500,00
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèque)	5 000,00	3 425,87	4 000,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	-	74,68	200,00
6067	Fournitures scolaires	12 000,00	10 863,28	10 000,00
6068	Autres matières et fournitures	6 000,00	8 212,17	7 000,00
611	Contrats de prestations de services	4 000,00	1 973,94	5 000,00
61351	Location matériel roulant	500,00	-	500,00
61358	Location mobilières - autres	10 000,00	10 939,48	14 000,00
61521	Entretien des terrains	30 000,00	18 942,60	32 000,00
615221	Entretien des bâtiments publics	26 000,00	80 835,10	25 000,00
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	20 000,00	1 174,82	8 000,00
615231	Entretien des voies	5 000,00	-	-
615232	Entretien des réseaux	10 000,00	6 662,68	8 000,00
61524	Entretien des bois et forêts	5 000,00	-	4 000,00
61551	Entretien des matériels roulants	8 000,00	2 485,43	8 000,00
61558	Entretien des autres biens mobiliers	25 000,00	42 628,25	40 000,00
6156	Maintenances	72 000,00	56 773,63	42 000,00
6161	Primes d'assurances multirisques	15 000,00	14 115,58	20 000,00
6162	Assurance obligatoire dommage	15 000,00	-	20 000,00
617	Etudes et recherches	2 000,00	-	3 500,00
6182	Documentation générale et technique	2 000,00	1 867,28	2 000,00
6184	Formations du personnel	3 000,00	-	1 500,00
6188	Autres frais divers	7 000,00	8 282,46	9 000,00
62268	Honoraires et conseils divers	20 000,00	19 672,75	18 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	6 000,00	2 448,00	6 000,00
6228	Rémunération d'intermédiaires et honoraires divers	500,00	774,74	500,00
6231	Annonces et insertions	2 500,00	194,00	1 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	4 000,00	5 560,93	5 000,00
6233	Foires et expositions	6 000,00	2 357,00	4 000,00
6234	Réceptions	8 000,00	7 978,99	5 000,00
6236	Catalogues, Imprimés et publications	8 000,00	6 159,60	8 000,00
6238	Divers - Publicité, publications, relations publiques...	12 000,00	5 723,42	5 000,00
6245	Transport de personnes extérieures	46 000,00	6 365,39	78 000,00
6251	Frais de déplacements	1 500,00	693,38	1 000,00
6261	Frais d'affranchissement	2 500,00	2 456,06	2 600,00
6262	Frais de télécommunications	1 500,00	1 412,59	1 500,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00	7,41	100,00
6281	Concours divers (Cotisations/Adhésions)	10 500,00	6 604,42	8 000,00
6282	Frais gardiennage	550,00	553,88	600,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	65 000,00	60 192,00	65 000,00
62875	Remboursement aux communes membres du GFP	1 000,00	865,90	1 000,00
62876	Remboursement au GFP de rattachement	25 000,00	5 587,29	25 000,00
62878	Remboursements à des tiers	15 000,00	187,01	13 000,00
6288	Autres services extérieurs	3 000,00	1 182,84	2 000,00
63512	Taxes foncières	13 000,00	19 622,55	16 000,00
63513	Autres impôts locaux / logements vacants	500,00	110,00	200,00

012 - Charges de Personnel		660 500,00	550 933,65	613 000,00
6216	Personnel affecté par la GFP de rattachement	15 000,00	8 046,07	24 000,00
6218	Autres personnel extérieur	54 000,00	56 476,65	24 000,00
6332	Cotisations au FNAL	300,00	245,81	300,00
6336	Cotisations CDG et CNFPT	7 000,00	6 112,43	6 500,00
6338	Autres cotisations	800,00	664,23	800,00
64111	Rémunération principale personnel titulaire	250 000,00	200 979,66	230 000,00
64112	SFT et indemnité résidence personnel titulaire	8 500,00	7 999,70	9 000,00
64113	Rémunération NBI personnel titulaire	3 500,00	2 953,44	3 000,00
64118	Autres indemnités personnel titulaire	101 800,00	94 465,44	98 000,00
64131	Personnel non titulaire	50 000,00	30 590,87	56 000,00
64132	Indemnité de résidence personnel non titulaire	-	965,71	2 000,00
64138	Primes et indemnités personnel non titulaire	7 500,00	4 386,42	9 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	43 000,00	37 729,37	40 800,00
6453	Cotisations Caisses de retraite	80 000,00	61 842,84	68 000,00
6454	Cotisations ASSEDIC	2 500,00	1 455,68	3 500,00
6455	Cotisations pour assurance risques statutaires personnel	25 000,00	26 071,33	27 000,00
6456	Versement au FNC du supplément familial	1 000,00	477,00	1 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	100,00	-	100,00
6478	Autres charges sociales diverses	-	7 455,00	10 000,00
6488	Autres	10 500,00	2 016,00	-
014 - Atténuation de produits		52 000,00	40 712,00	99 000,00
739115	Contribution au redressement des finances publiques	2 000,00	1 410,00	34 000,00
739221	Fonds de péréquation FPIC	50 000,00	39 302,00	65 000,00
023 - Virement à la section d'investissement		983 434,87		719 044,13
	Virement à la section d'investissement (autofinancement)	983 434,87		719 044,13
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		20 000,00	66 370,98	20 000,00
675	Valeur comptable des immos cédées		33 947,00	
6761	Différence sur réalisations		12 973,00	
6811	Dotations aux amortissements des immos	20 000,00	19 450,98	20 000,00
65 - Autres charges de gestion courante		249 794,24	228 624,93	242 879,80
65311	Indemnités Maire et Adjointes	66 000,00	64 518,96	65 000,00
65312	Frais de missions des élus	4 770,00	-	3 000,00
65313	Cotisations de retraite	3 000,00	2 760,74	2 800,00
65314	Cotisations de sécurité	7 800,00	7 497,48	7 800,00
65315	Formation des élus	1 000,00	-	500,00
653172	Cotisation allocation fin de mandat	200,00	-	200,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	-	1 000,00
6553	Service incendie SDIS	52 001,00	52 001,00	52 001,00
65568	Autres contributions	100,00	-	-
657358	Subvention de fonctionnement autre groupement	30 000,00	27 971,24	34 000,00
657363	Subvention au CCAS	24 573,24	24 573,24	23 318,80
65741	Subventions de fonctionnement aux particuliers	8 000,00	9 000,00	8 500,00
65743	Subvention de fonctionnement aux fermiers	-	6 660,00	6 660,00
65748	Subventions aux personnes morales de droit privé	46 000,00	30 680,44	34 000,00
65811	Droits d'utilisation informatique	5 000,00	2 156,80	3 000,00
65818	Autres redevances	250,00	803,79	1 000,00
65888	Autres charges diverses de gestion courante	100,00	1,24	100,00
66 - Charges financières		38 230,00	38 227,44	51 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	38 230,00	37 977,44	49 500,00
6688	Autres charges financières	-	250,00	1 500,00
67 - Charges exceptionnelles		2 000,00	-	1 000,00
673	Titres annulés exercés antérieur	2 000,00	-	1 000,00
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		1 000,00	-	1 000,00
6815	Provisions pour litige	500,00	-	500,00
6817	Provisions pour créances douteuses	500,00	-	500,00
TOTAUX		2 843 509,11	1 602 575,87	2 510 923,93

II – La section d’investissement

a) Généralités

Le budget d’investissement a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité : contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d’investissement est liée aux projets de la commune à court, moyen ou long terme. Les dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions, et éventuellement par l’emprunt.

b) Les principales recettes et dépenses de la section d’investissement

La section d’investissement du BP 2025 s’équilibre à 3 929 614,80 €.

Cette somme comprend les reports d’investissements non soldés sur l’exercice précédent (RAR) s’élevant à 437 507,07 € en dépenses et 100 000 € en recettes, ainsi que les propositions nouvelles pour financer les projets de cette année.

Les recettes d’investissement attendues pour 2025 sont réparties comme suit :

- * Couverture du déficit précédent (compte 1068) + réserve (autofinancement) en provenance de la section de fonctionnement = 44,4%,
- * Cessions d’actifs et amortissement pour 8,2%,
- * Dotations, fonds divers et subventions pour 16,9%
- * Emprunt = 30,5%

INVESTISSEMENT - RECETTES		Crédit 2024 €	Réalisé 2024 €	RAR	Budget 2025 €
<i>Compte M57</i>					
<i>Libellé</i>					
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté					0,00
	Excédent reporté sur BP	-	-		-
021 - Virement de la section de fonctionnement		983 434,87			719 044,13
	Virement de la section de fonctionnement (réserve)	983 434,87			719 044,13
024 - Produits de cession d'immobilisations		635 000,00			300 000,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		20 000,00	66 370,98		20 000,00
280...	Amortissements	20 000,00	19 450,98		20 000,00
2111	Terrains		33 947,00		-
192	Plus-value sur cession	-	12 973,00	-	-
041 - Opérations patrimoniales					0,00
2031	Frais d'études				
10 - Dotations, fonds divers et réserves		1 318 660,70	1 272 439,19		1 110 570,67
1068	Couverture prioritaire déficit investissement	1 135 336,57	1 135 336,57		1 026 594,67
10222	F.C.T.V.A.	123 324,13	123 324,13		73 976,00
10226	Taxe d'aménagement	60 000,00	13 778,49		10 000,00
13 - Subventions d'investissement reçues		527 144,00	167 144,00	100 000,00	350 000,00
1321	Subv d'investissement Etat	10 000,00	0,00		
1322	Subv d'investissement Région	37 000,00	17 000,00		50 000,00
	<i>Contraintes avec du bois local (bois/boisème)</i>				
	<i>Subvention indemnités</i>				30 000,00
1323	Subv d'investissement Département	480 144,00	150 144,00	100 000,00	300 000,00
	<i>CD-AS 2024 : budget plan 1</i>			70 000,00	
	<i>CD-AS 2023 : solde sur exercice / fait-fait</i>			30 000,00	
	<i>Bonus ruralité département</i>				300 000,00
1345	Amendes de police				
16 - Emprunts et dettes assimilées		200 000,00	250 750,00		1 200 000,00
1641	Emprunt en euros	200 000,00	250 000,00		1 200 000,00
165	Dépôts de garanties et cautionnements	-	750,00		-
21 - Immobilisations corporelles			1 314,39		0,00
21318	Construction bâtiments		1 314,38		
2152	Installations de voirie		0,01		
23 - Immobilisations en cours			1 988,71		0,00
2315	Installations de voirie en cours		1 988,71		
45 - Comptabilité distincte rattachée - opérations sous mandat			0,00		130 000,00
4582	Recettes (à refacturer CCFG)				130 000,00
TOTAUX		3 684 239,57	1 760 907,27	100 000,00	3 829 614,80
					3 929 614,80 €

Les dépenses d'investissement concernent des opérations non répétitives. Elles ne se renouvellent pas chaque année et traduisent un accroissement de la valeur ou de la durée de vie du patrimoine.

Les dépenses réelles d'investissement (3 240 527,20 €) estimées pour 2025 se répartissent ainsi :

- * Immobilisations corporelles de l'année (terrains, bâtiments, réseaux de voirie...) = 31%
- * Immobilisations en cours (travaux déjà en cours ou qui débiteront dans l'année et se poursuivront sur l'exercice suivant) = 63,6%
- * Frais d'études et PLU = 0,9%
- * Dotations et subventions versées = 0,2%
- * Remboursement capital des emprunts = 4,3 %

Le résultat de clôture de 2024 (négatif en investissement) vient grever les dépenses prévisionnelles de l'exercice 2025 à hauteur de 689 087,60 €.

c) Les évolutions majeures du budget d'investissement par rapport à l'année N-1

La réserve prévisionnelle constituée pour l'année 2025 diminue légèrement compte tenu de l'écart qui se creuse entre les dépenses et les recettes de fonctionnement.

Il a par ailleurs été fait le choix en 2024 d'investir sur fonds propres pour les acquisitions foncières des terrains bâtis situés derrière la mairie.

Le résultat de fonctionnement 2024 permet tout à fait de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (affectation au compte 1068).

Enfin, le déficit d'exécution reporté est moindre en 2025 (-16,5 % par rapport à 2024 et -36,2% par rapport à 2023).

En revanche, il apparaît nécessaire et inévitable d'avoir recours à l'emprunt cette année pour mener à bien les projets suivants.

d) Les principaux projets de l'année

- Maîtrise d'œuvre et travaux pour la construction du boulodrome
- Repositionnement du terrain d'entraînement de foot
- Toiture et réseaux du Restaurant Le Capucin Gourmand
- Modification simplifiée n°2 du PLU
- Poursuite de l'enfouissement de réseaux électriques, fibre et télécom
- Réalisation du bassin d'infiltration au lieu-dit « Les Fontaines »
- Réfection d'un deuxième mur du cimetière
- Restauration d'un pan de toit du groupe scolaire
- Extension du système de vidéoprotection
- Travaux ADAP (accessibilité) bâtiments / voirie

INVESTISSEMENT - DEPENSES		Crédit 2024 €	Réalisé 2024 €	RAR	Budget 2025 €
Compte 3157	Libellé				
001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		824 838,44	824 838,44		689 087,60
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	824 838,44	824 838,44		689 087,60
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		-	0,00		-
192	Plus-value sur cession immobilière				
10 - Dotations fonds divers et réserves		14 900,00	14 173,44		1 400,00
10226	Taxe Aménagement (reversement)	14 900,00	14 173,44		1 400,00
16 - Emprunts et dettes assimilées		111 800,00	110 238,28		139 000,00
1641	Emprunts	93 700,00	93 671,11		127 000,00
165	Cautions Loyers à rendre	1 500,00	0,00		1 500,00
168758	Emprunts auprès d'autres groupements (Syane)	16 600,00	16 567,17		10 500,00
304 - Subventions d'équipement versées		5 000,00	0,00		5 000,00
2041511	Subvention d'équipement	5 000,00	-		5 000,00
20 - Immobilisations incorporelles		38 129,00	14 718,50	21 222,00	8 000,00
202	Élaboration, modif., révision PLU	38 129,00	14 718,50	21 222,00	8 000,00
21 - Immobilisations corporelles		2 112 850,74	1 184 083,89	387 402,42	619 000,00
2111	Terrains nus :	25 000,00	6 498,00	3 316,00	
2112	Terrains de voirie	50 000,00	-		50 000,00
2115	Terrains bâtis	954 159,00	981 142,24		
2117	Bois et Forêts	6 100,00	3 246,44	2 316,06	10 000,00
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	13 500,00	6 520,38		12 000,00
21311	Mairie :	7 814,40	4 573,68		1 000,00
21312	Ecole :	158 845,60	88 711,20	47 040,00	
21316	Cimetière :	47 987,52	5 987,52	11 806,92	10 000,00
21318	Autres bâtiments	21 421,42	1 269,19	15 991,20	7 000,00
21321	Immeuble de rapport	156 840,00	-		220 000,00
21328	Construction autre bâtiment	10 000,00	-		10 000,00
2138	Autres constructions	6 840,00	6 840,00		
2152	Installations de voirie	20 000,00	-		14 000,00
21533	Réseaux câblés (fibre)	19 473,00	19 471,80		
21534	Réseaux d'électrification (EP + électricité)	256 078,35	-	120 371,80	22 500,00
21538	Autres réseaux (télécom, eaux pluviales)	151 891,45	16 440,98	185 660,44	42 000,00
21568	Autre matériel et outillage d'incendie	1 000,00	-		1 000,00
21578	Autres matériel et outillage technique	3 000,00	1 645,98		2 500,00
2158	Installations et outillage techniques	149 000,00	1 236,00		160 000,00
21621	Biens historiques et culturels mobiliers	900,00		900,00	
21831	Matériel informatique scolaire	1 000,00	-		1 000,00
21838	Autre matériel informatique	1 000,00	-		1 000,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	6 000,00	10 234,08		5 000,00
21848	Autre matériel de bureau et mobilier divers	4 500,00	-		10 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	40 500,00	30 266,40		40 000,00
23 - Immobilisations incorporelles		576 721,39	301 042,32	28 882,65	1 900 620,13
2312	Agencement et aménagement de terrain	183 848,00	4 395,00	9 453,00	310 000,00
2313	Constructions	169 020,00	28 683,36	3 834,00	1 590 620,13
2315	Installations et aménagements de voirie	223 853,39	267 963,96	15 595,65	-
45 - Comptabilité distincte rattachée - opérations sous mandat				0,00	130 000,00
4581	Dépenses engagées pour la CCFG				130 000,00
TOTAUX		3 684 239,57	2 449 094,87	437 507,07	3 492 107,73
					3 929 614,80 €

III – Etat de la dette

Type d'emprunt	Objet	Montant emprunté	Durée	Taux	Capital restant dû au 1er/01/2025	Annuité 2025	Amortissement capital	Intérêts versés	Dernière échéance
Emprunt en euros auprès d'établissement financier	Travaux réseau EP	250 000,00 €	20 ans	3,61%	250 000,00 €	17 604,80 €	8 696,65 €	8 908,15 €	02/12/2044
	Réhabilitation Mairie	1 540 000,00 €	25 ans	2,74%	1 060 221,39 €	85 290,76 €	56 812,21 €	28 469,55 €	25/03/2040
	Investissements divers 2012	500 000,00 €	15 ans	3,95%	124 479,51 €	44 813,47 €	39 896,53 €	4 916,94 €	01/12/2027
Emprunt SYANE	EP Rue d'Herny	206 199,25 €	20 ans	4,03%	20 619,97 €	11 140,94 €	10 309,96 €	830,98 €	01/01/2026
TOTAL en cours		2 496 199,25 €			1 455 320,87 €	158 849,97 €	115 715,35 €	43 125,62 €	

En 2024, un emprunt du SYANE est arrivé à terme.

En revanche, la collectivité a contracté un emprunt de 250 000€ auprès du Crédit Agricole des Savoie pour financer les travaux du réseau d'eaux pluviales.

IV – La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2025 restent inchangés sur le foncier (bâti et non bâti).

Pour rappel, en 2024, une augmentation de 0,929 points avait été votée sur le taux de TH qui passait de 6,84% à 7,77%.

Concernant les ménages :

- Depuis 2023, plus aucun foyer ne paie de taxe d'habitation sur sa résidence principale.
- Seules les résidences secondaires sont taxées à hauteur de 7,77% (THRS).
- La majoration de 50% du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires perdure.
- En matière de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), le transfert de la part départementale aux communes suppose qu'en 2024, celles-ci délibèrent sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal et du taux départemental de TFPB 2023, dans le respect des règles de plafonnement. Aussi, au cas particulier de la Haute-Savoie, le taux de référence 2024 de la TFPB correspond au taux 2023 de notre commune (5,49%) majoré de 12,03 % (taux départemental Haute-Savoie 2023).
 - Taxe foncière sur le bâti : 17,52 %
 - Taxe foncière sur le non bâti : 52,07 %.
- Depuis 2024, la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) n'est plus perçue par la collectivité, mais par l'État.

Concernant les entreprises :

Le passage en Fiscalité Professionnelle Unique (F.P.U) en 2017 implique que la Cotisation foncière des Entreprises (CFE) est perçue par la Communauté de Communes Faucigny Glière (CCFG).

Concernant la collectivité :

Les pertes de ressources consécutives à des mesures d'exemption, d'exonérations, d'abattements ou de plafonnement des taux décidées par la loi sont compensées par l'État. Ainsi, la commune perçoit des allocations compensatrices notamment sur la réduction de 50 % des valeurs locatives des établissements industriels, et depuis 2024 sur la perte de la THLV.

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THp) se traduit pour les communes par une perte de ressources. Cette perte est compensée depuis 2021 par le transfert aux communes de la part départementale de TFB avec un mécanisme d'équilibrage. Mais le montant de TFPB transféré n'est pas toujours égal au montant de la ressource de THp perdue par la commune.

Un coefficient correcteur calculé par la DGFIP permet de neutraliser les écarts et d'équilibrer les compensations entre les communes. Le coefficient correcteur pour notre collectivité est de 0.587548 et s'applique chaque année aux recettes de TFPB de la commune. Ce dispositif se traduit ainsi sur les recettes de fiscalité directe 2025 par :

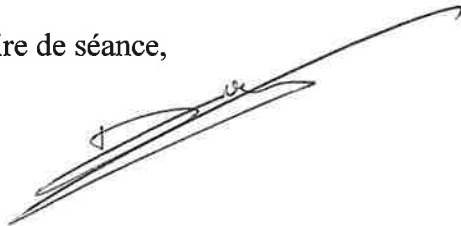
- **une retenue** d'un montant de 300 823 €.

V- En conclusion

L'objectif principal du budget prévisionnel 2025 est de préserver une capacité d'autofinancement, notamment en maîtrisant au mieux les coûts de fonctionnement.

Les investissements sont mesurés et quantifiés pour permettre de réaliser des projets visant au développement de la commune tout en optimisant les ressources par la recherche de financements extérieurs et le recours à l'emprunt.

La secrétaire de séance,



Elisabeth DUCROUX

Le Maire,



Yves MASSAROTTI